

OBSERVATIONS EN VUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PADDUC

A l'image de certaines communes de Corse, Cutuli è Curtichjatu est caractérisée par deux pôles territoriaux, une zone péri-urbaine sur la plaine et une zone de moyenne montagne autour du village-souche.

En 2001, Cutuli e Curtichjatu s'est tournée vers l'intercommunalité avec la création avec neuf autres communes de la CAPA.

En 2004, afin de mieux maîtriser son aménagement et son développement à travers l'élaboration, en concertation avec la population, d'un document complet d'urbanisme, la rédaction d'un PLU a été initiée.

Le PADD a été approuvé en novembre 2005, et le PLU validé par les services préfectoraux le 6 novembre 2006.

Un juste équilibre entre développement économique et social maîtrisé, préservation des terres à vocation agricole, sauvegarde du patrimoine et protection de l'environnement a été mis en œuvre.

Ce PLU satisfait la population et nous permet d'afficher une bonne gestion du territoire plaçant Cutuli è Curtichjatu au niveau du bilan et des résultats parmi les communes les plus remarquées.

Cette stratégie de développement devrait se poursuivre à travers une politique de partenariats (CAPA, CTC, Conseil Départemental, État, privés..)

Or, l'analyse de la cartographie établie, pour le territoire de Cutuli è Curtichjatu, par le projet de PADDUC suscite beaucoup d'interrogations, voire d'incompréhensions.

Aussi nous nous devons de faire observer, et consigner dans l'enquête publique, d'importantes remarques:

La "zone d'activité" de Talavesa/Scaritatu

Elle a été validée dans le PLU en 2006 par les services de l'Etat, autour de l'Abattoir Régional, d'un atelier de découpe, d'une entreprise de viande en gros, d'une STEP de 2500 équivalent habitants, d'installations et d'aménagements réalisés bien avant l'entrée dans la CAPA et la mise en œuvre du PLU.

Nous nous devons de rappeler que l'essentiel de ces équipements a été financé par l'Europe, la CTC, l'Etat, et la commune dans la perspective de répondre, d'une part à des préoccupations régionales (mettre fin aux abattoirs clandestins, harmonisation avec la réglementation européenne....) et, d'autre part de structurer la filière viande à travers la création d'une zone dédiée.

Force est de constater, alors que la CTC exerce la compétence de gestion et de financement avec le SMAC et, qu'elle promeut dans le PADDUC précisément la diversification de l'économie Corse, que les orientations cartographiques de ce document démontrent que la réalité du terrain et les orientations largement débattues à tous les niveaux institutionnels n'ont pas été prises en compte.

Le projet résidentiel d'éco-village du Scaritatu

Sur ce même territoire, en partie limitrophe de la zone d'activité, autour du hameau ancien du Scaritatu, un projet résidentiel d'éco-village social de soixante dix logements, en cours d'élaboration, s'appuie sur des terrains dont le foncier (constructible) est détenu par la commune. Cet aménagement permet de répondre aux orientations du PLH2 de la CAPA ,du PADD, du PLU, de rentrer dans les objectifs de la loi ALUR et de répondre à la demande de la population.

Nier la réalité à ce point nous paraît absolument aberrant et relève soit de l'ignorance, soit de la manœuvre. Si le PADDUC venait à être appliqué en l'état, cela traduirait une impasse totale quant à la réalité physique de la zone et aux demandes des institutionnels.

Pour ces deux projets, la commune attire l'attention de l'agence de l'Urbanisme chargée de l'élaboration du PADDUC afin d'établir une cartographie adaptée au secteur du Scaritatu/Talavesa qui présente des enjeux majeurs pour la commune et le bassin de vie.

Dans cette zone, les sols à caractère argileux, caractère qui a permis pendant plus de trente ans le fonctionnement des usines de briques et de tuiles de Mezzavia. On s'interroge donc une fois de plus sur le classement en ESA du Scaritatu et du site du Pindigulu et la possibilité qui est donnée aux communes comme Cutuli è Curtichjatu à travers le PADDUC, de développer des activités nouvelles en général et ici la revalorisation de la filière « argile », incompatibles avec les zones résidentielles identifiées par ce même document ou qui sont clairement rattachés à des sites particuliers pour exister.

En ce qui concerne le développement urbain, le PADDUC identifie un SER (EMU) dans la plaine en englobant les espaces résidentiels les plus denses. La cartographie révèle une forte interpénétration des différents types d'espace (agricoles, urbains, naturels). S'il peut y avoir au sein des SER une certaine cohérence spatiale entre espaces naturels et espaces bâtis, dans de nombreux cas, cette imbrication va générer des blocages pour la mise en œuvre des projets visant à répondre à l'ensemble des enjeux contradictoires dans ces zones. La réalité de l'urbanisation qui se traduit dans le PLU de 2006 aurait dû être intégrée dans la cartographie pour éviter une représentation graphique qui va soulever des difficultés d'application.

En dernier lieu, la commune est engagée dans une stratégie de développement axée notamment sur le maintien de la population et des services sur le village souche. Ce qui est vrai à Cutuli ne l'est pas forcément dans les autres villages de la vallée de la Gravona. Cette stratégie permet aujourd'hui une dynamisation de la vie sociale, économique et culturelle. De ce fait, le village sera amené à poursuivre son développement et étendre son

rayonnement : un classement en pôle de proximité est demandé par la commune.

Considérant tous ces éléments, le conseil municipal rejette les propositions inscrites dans le projet PADDUC.

Cutulì è Curticchjatu le 3 juillet 2015

Pour le Conseil Municipal
Le Maire
Jean BAINCUCCI

